



**MAIRIE  
DE COMPEYRE**

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**séance du 15 mars 2021 à 20h30**

14 présents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020.

Le Compte administratif 2020 est adopté, en fonctionnement pour 188438.49€ et en investissement pour 5171.99€

Le budget primitif 2021 est voté à l'unanimité

Fonctionnement

Dépenses : 476 638.49 €  
Recettes : 476 638.49 €

Investissement

Dépenses : 426 410.48 €  
Recettes : 426 410.48 €

Le conseil municipal vote le maintien des taux de 2020 pour les taxes foncières bâti et non bâti.

Le conseil municipal vote le maintien des subventions aux associations pour l'année 2021.

Convention de Territoire Globale (CTG) de la Vallée des Gorges du Tarn :

Le conseil municipal

- confirme son attachement et son soutien financier aux deux structures en place sur la Vallée : Crèche Copains Câlines et ALSH 123 Soleil dans la cadre de la CTG (2020-2024)
- décide d'approuver la transformation du SIVU crèche Halte-Garderie de la Vallée du Tarn en SIVOM lui permettant ainsi d'élargir ses compétences pour pouvoir signer la CTG 2020-2024 avec la CAF. Les statuts du SIVOM seront proposés au vote du conseil municipal lors d'une prochaine réunion.
- et décide d'approuver la mise en place d'une coordination de la CTG financée par la CAF de l'Aveyron sur la durée de la CTG (2020-2024)

Atlas de la biodiversité

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte du projet et autorise Mme le maire à déposer la candidature de la commune pour l'appel à projet pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale 2021.

Questions diverses

M. Montrozier fait le point sur l'avancée des travaux de la Rd, les murets commencent à être remontés. Mme Pitot informe que les travaux intérieurs de l'école intercommunale du Sivu du Lumençon sont pratiquement terminés. Les élus évoquent les problèmes de pose de la fibre sur les façades du centre ancien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.